

Burundi

## INTRODUCTION

Le plan d'action national premier du genre dans le domaine de l'assistance aux victimes au Burundi, est une expression éloquente du gouvernement burundais et de ses partenaires dans l'amélioration constante et progressive des conditions de vie et de jouissance des droits des victimes des mines/REG et autres personnes en situation d'handicap.

Cette volonté se heurte à une pauvreté généralisée avec beaucoup d'indicateurs en rouge. Le secteur social a été gravement affecté par des conflits sociopolitiques qui ont prévalu dans le pays depuis les années 1993.

Cette situation a entraîné une baisse considérable de la production dans plusieurs secteurs de l'économie nationale et un nombre important des victimes des mines anti personnel.

Bien qu'il n'existe pas des données fiables sur le nombre exact de Victimes des mines /REG et de personnes en situation de handicap.

Le Burundi pourrait avoir aux environs de 800.000 personnes handicapées.

Compte tenu de ce qu'on vient de dire, les besoins en terme d'assistance aux victimes dépassent les capacités de réponses disponibles.

Force est de reconnaître que le Burundi et ses partenaires internationaux et nationaux ont toujours initié et

apporté des actions et appui de nature à améliorer la qualité et les conditions de vie des victimes des mines/REG et autres personnes en situation d'handicap.

Le Burundi adhère intimement aux recommandations du sommet de Carthagène en précisant et en adoptant un plan d'action 2011-2014 ce qu'il lui permettra de marquer d'autres progrès dans l'assistance aux victimes/REG et autres personnes en situation d'handicap.

### LA MISE EN OEUVRE

Tout commence par la DECISION n°215/225.01/051/1155 DU 10/10/2011 PORTANT MISE EN PLACE D'UN COMITE INTERMINISTERIEL ET INTERSECTORIEL DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DES MINES/RESTES EXPLOSIFS DE

## **GUERRE ET AUTRES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP.**

Ce comité est un organe interministériel et intersectoriel de mise en œuvre du Plan d'Action Nationale sur l'assistance aux victimes des mines antipersonnel et des personnes en situation d'handicap en tenant compte des Conventions et Traités ratifiés par le Burundi et autres textes sanitaires.

Il est composé de 13 membres dont un président et un vice-président émanant respectivement des Ministère de la Solidarité et de la Sécurité Publique.

Les autres Ministères sont :

- Education Nationale
- Défense Nationale
- Ministère de la Santé Publique et lutte contre le Sida
- Culture, Jeunesse et Sports
- Les organisations non gouvernementales et
- Association des handicapés

Les missions de ce comité sont :

- Coordonner et assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan National d'Assistance aux Victimes de Mines/REG et autres personnes en situation de handicap 2011-2014 ;
- Assurer le suivi du travail des sous-comités y compris en approuvant le Cahier des Charges de chaque sous-comité ;

- Elaborer des politiques publiques pour de futures actions afin d'améliorer la coordination au sein du secteur du handicap et dans la fourniture des services ;
- Faire le lien entre les différents ministères et agences, prestataires service et donneurs concernés avec pour but d'harmoniser les services pour les personnes en situation de handicap, les victimes de mines/REG.
- Recevoir les rapports sur les activités et programmes en cours de la part de tous les ministères, prestataires de services et toute autre agence travaillant dans le secteur du handicap ;
- Produire un rapport annuel sur les progrès dans la mise en œuvre du Plan National d'Assistance aux Victimes de Mines/REG et autres personnes en situation de handicap 2011-2014 ;
- Aider le Gouvernement de la République du Burundi à répondre à ses engagements au titre de sa législation nationale et en vue de protéger les droits des personnes en situation de handicap.

Le comité fixe son règlement d'ordre intérieur dès le premier jour de sa réunion.

La 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le 23/11/2011 et le règlement d'ordre intérieur est en cours de finalisation.

Des sous comités ont été créés pour établir des cahiers de charge pour les ministères concernés.

Les activités en dépassement de terme par rapport à la période prévue

1. Soins immédiats et continus

Aucune activité

2. READAPTATION PHYSIQUE

Identification des besoins dans les domaines prioritaires dans les 5 PROVINCES les plus touchées

Elaboration des modules de formation

Atelier de présentation des rapports d'évaluation

3. Support psychologique et des pairs

Identification des intervenants dans la prise en charge psychosociale

Mener une étude sur l'état psychosocial et santé des victimes des mines et autres personnes en situation d'handicap .

Evaluer les besoins en formation des intervenants identifiés

4 Education inclusive

Toutes les activités dans ce domaine étaient programmées en 2011 et n'ont pas été exécutées

5. Intégration socioéconomique incluant la RBC

La classification des victimes en catégorie et la sensibilisation sur les opportunités socioéconomiques locales.

## 6. Développement inclusif

Séances de sensibilisations des administratifs et populations à la base sur le concept d'handicap. Etude diagnostique sur les lois et politiques en vigueur au Burundi .

Organiser des consultations regroupant les victimes des mines et autres personnes en situation d'handicap sur l'évaluation du CSLP I et l'élaboration du CSLPII

Campagne de lobbying et de plaidoyer pour la ratification de la convention des droits des personnes handicapées et adoption de la loi interne

7. La collecte des données, législation, politique la coordination.

Inventorier les types de services et les coûts y afférant

Les coûts estimatifs des 7 piliers de l'assistance aux victimes

1 Les soins médicaux : 4373000USD

2 Réadaptation physique : 1373.000 USD

3. Support psychosocial : 789500 USD

4. Education inclusive : 7 900 000 USD  
5. Intégration socioéconomique incluant la RBC : 11 550 000 USD  
6. Développement inclusif : 8 070 000 USD  
7. Collecte des données, législation et politique ainsi que la coordination : 5 668 800 USD  
Ceci donne un total de 57 188 800 USD

## Conclusion

Le plan d'action national vient de bien loin, son désir est d'être mis en œuvre. Son financement est un frein à son achèvement mais c'est le prix à payer pour le monde indemne des séquelles des affres des mines . Je souhaite aux donateurs la même vision des choses . Je vous remercie .